

## Procès verbal des délibérations du Conseil municipal de la Commune de REHAINVILLER

Date de la convocation : 08/04/2015  
Date de l'affichage : 21/04/2015

Nombre de conseillers en exercice: 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants : 14

Transmis au contrôle de légalité le : 21/04/2015

### Séance du 15 AVRIL 2015

**L'an deux mil quinze, le quinze avril à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion municipale, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard COINSMANN, Maire.**

**Sont présents :** Gérard COINSMANN, Joël CAPEL, Annick GRAJON, Pierre PAQUOTTE, Hannelore LOUIS, Anne SZYMCZUK, Nathalie PETITJEAN, Sylvaine COCHE, Bruno PRONGUE, Anne-Marie COSTA, Martine HALTER et Jean-Louis SZATMARI.

**Sont absents :** Malik BOULEFRAKH, Pascal DIDIER et David EVRARD.

M. Malik BOULEFRAKH a donné procuration à Mme HALTER Martine  
M. David EVRARD a donné procuration à Mme PETITJEAN Nathalie  
M. Bruno PRONGUE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

M. Gérard COINSMANN, Maire a quitté la séance lors du vote des comptes administratifs

Le compte-rendu et le procès-verbal du 18 mars 2015 transmis n'appellent aucune observation.

#### **N°1 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1)- Approbation du compte administratif de la Commune 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif qu'il a établi pour l'année 2014.

Les résultats sont les suivants :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2013		73 855.62		150 000.00
Réalisé	352 254.48	356 239.37	549 025.22	610 512.68
TOTAL	352 254.48	430 094.99	549 025.22	760 512.68

<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>77 840.51</b>		<b>211 487.46</b>
--	--	------------------	--	-------------------

Restes à réaliser	85 966.55	505	/	/
-------------------	-----------	-----	---	---

Soit un excédent global de **289 327.97 €**.

Après que le Maire ait quitté la salle, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif de la commune de l'année 2014.

#### **N°2 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1)- Approbation du compte administratif du service EAU 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif qu'il a établi pour l'année 2014.

Les résultats sont les suivants :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2013		19 415.99		60 093.89
Réalisé	43 470.10	76 009.99	79 198.67	88 780.10
TOTAL	43 470.10	95 425.98	79 198.67	168 873.99

<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>51 955.88</b>		<b>69 675.32</b>
--	--	------------------	--	------------------

.../... (N°2 suite)

Soit un excédent global de **121 631.20€**.

Après que le Maire ait quitté la salle, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du service EAU de l'année 2014.
- 

**N°3 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1)- Approbation des comptes de gestion commune et eau 2014**

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune, du service Eau pour l'année 2014
  - après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de la Commune et du service Eau pour l'année 2014
  - **DECLARE** que les Comptes de Gestion, dressés par M. METTAVANT Joël, receveur municipal, visés et certifiés par le Maire, n'appellent ni observation ni réserve
  - **APPROUVE** les Comptes de Gestion du service Eau et le Compte de gestion de la Commune 2014
- 

**N°4 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01)- affectation du résultat 2015 pour le budget eau**

Après avoir approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif du service Eau pour l'année 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Considérant que la section d'EXPLOITATION présente un excédent de **69 675.32€**  
Considérant que la section d'INVESTISSEMENT présente un excédent de **51 955.88 €**  
Considérant que les restes à réaliser présentent un déficit de **2 000€**

Sur proposition du Maire,

- **DECIDE, à l'unanimité**, de reporter au Budget Primitif 2015 :
    - à l'article R001, en section d'Investissement : **51 955.88 €**
    - à l'article 1068 affectation du résultat : /
    - à l'article R002, en section de Fonctionnement de **69 675.32€**
- 

**N°5 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1)- affectation du résultat 2015 pour le budget communal**

Après avoir approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la commune pour l'année 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Considérant que la section de FONCTIONNEMENT présente un excédent de **211 487.46 €**  
Considérant que la section d'INVESTISSEMENT présente un excédent de **77 840 .51 €**  
Considérant que les restes à réaliser présentent un déficit de **85 461.55€**

Sur proposition du Maire,

- **DECIDE, à l'unanimité**, de reporter au Budget Primitif 2015 :
  - à l'article R001, en section d'Investissement : **77 840 .51 €**
  - à l'article 1068 affectation du résultat : **7 621.04 €**
  - à l'article 1068 affectation complémentaire du résultat : **80 000.00€**
  - à l'article R002, en section de Fonctionnement de **123 866.42€**

**Procès verbal des délibérations**  
**du Conseil municipal de la Commune de REHAINVILLER**

**N°6 : Finances Locales : Fiscalité (7.2.1) - Vote des taux des quatre taxes**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015,
- **VOTE** comme suit les différents taux :

	TAUX
Taxe d'habitation	<b>16.37 %</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>11.21 %</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>19.92 %</b>
Cotisation Foncière des Entreprises	<b>18.38 %</b>

**N°7 : Finances Locales : Décisions budgétaires (7.1) - Vote du budget primitif commune et eau**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **VOTE** les budgets primitifs de la commune et du service EAU ainsi :

	BUDGETS PRIMITIFS 2015			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	341 114.09	341 114.09	716 339.79	738 633.96
EAU	105 263.21	105 263.21	99 064.84	154 331.05

**N°8 : Finances Locales : Subventions: Subventions inférieurs à 23 000€ (7.5.2) : Subventions aux Associations**

Monsieur le Maire informe les conseillers que plusieurs demandes de subventions sont parvenues en mairie.

Mme Martine HALTER, membre de Familles rurales, est sortie lors du vote de la subvention à Familles Rurales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE, à 14 VOIX POUR,** d'octroyer des subventions aux associations suivantes

-Association « A nos p'tits Ecoliers »	250 €
-Association des anciens combattants	135 €
-Association ASRH FOOT	1400 €
- Association Club du 3 <sup>ième</sup> Age Rehainvillois	800€

- **DECIDE, à 12 VOIX POUR,** d'octroyer une subvention à l'association Familles Rurales Rehainvilloises

- Animations	<b>1 300 €</b>
- Organisation du festival Rehain vit l'art 4	<b>500 €</b>

---

**Délégation du conseil municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,**

Le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé sur les parcelles suivantes :

- AG614 Les Résidences du Parc appartenant à NEXITY FONCIER CONSEIL

**Questions et informations diverses :**

-Néant

---

**Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.**

N°1 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1)- Approbation du compte administratif de la Commune 2014

N°2 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1)- Approbation du compte administratif du service EAU 2014

N°3 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1)- Approbation des comptes de gestion commune et eau 2014

N°4 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01)- affectation du résultat 2015 pour le budget eau

N°5 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1)- affectation du résultat 2015 pour le budget communal

N°6 : Finances Locales : Fiscalité (7.2.1) - Vote des taux des quatre taxes

N°7 : Finances Locales : Décisions budgétaires (7.1) - Vote du budget primitif Commune et Eau

N°8 : Finances Locales : Subventions: Subventions inférieurs à 23 000€ (7.5.2) : Subventions aux Associations

Gérard COINSMANN, Maire	Joël CAPEL	Annick GRAJON	Pierre PAQUOTTE
Hannelore LOUIS	Anne-Marie COSTA	Bruno PRONGUE	Nathalie PETITJEAN
Sylvaine COCHE	Pascal DIDIER	Anne SZYMCZUK	David EVRARD
Malik BOULEFRAKH	Martine HALTER	Jean-Louis SZATMARI	